



PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE

(Version mise à jour au 26.03.20)

1. Le standard de l'AGSGV63 renvoi sur un numéro (06.46.72.29.95) accessible 7j/7 aux heures de bureau.
2. Le directeur de l'AGSGV63 est joignable 7j/7, 24h/24. Son numéro de portable est inscrit sur la liste des permanences de la Préfecture.
3. Le président et le directeur de l'AGSGV63 restent en lien constant pendant toute la durée du confinement et assurent l'ensemble des missions de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics.
4. La Maison de l'Habitat étant fermée, les bureaux de l'AGSGV63 sont fermés au public.
5. Les professionnels de l'AGSGV63 exercent leur activité en télétravail depuis leur domicile. Ils peuvent être joints sur leur numéro de téléphone portable professionnel ou par mail.
6. Pendant la durée du confinement l'activité des bénévoles est suspendue, exceptée pour des contributions ponctuelles par échanges mails ou téléphoniques. Aucune intervention externe ne peut être envisagée.
7. Toutes les interventions externes sont a priori suspendues sauf exceptions : obligations gouvernementales ou saisine des autorités sanitaires, des services de l'Etat, du Conseil départemental et des collectivités et EPCI ; situations évaluées comme pertinentes et nécessaires par le directeur.

8. L'AGSGV63 continue d'assurer sa mission générale de coordination des acteurs du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Elle met en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission pour que soient assurée la concertation avec le cabinet de Mme La Préfète, les services déconcentrés de l'Etat, les services du Conseil départemental, les techniciens et élus référents des collectivités concernées et EPCI. Une plateforme d'échange est mise en œuvre par l'intermédiaire du Réseau gens du voyage d'Idéal Connaissance, offrant un espace de travail collaboratif et une salle virtuelle pour tenir des réunions à distance.
9. Les contacts sont maintenus avec tous les partenaires institutionnels et associatifs par mail, téléphone et visio-conférence le cas échéant.
10. Les contacts sont maintenus avec les personnes accompagnées. Les contacts téléphoniques sont à privilégier. Il est indispensable de sensibiliser les personnes à rester sur site, à respecter les mesures de protection et de confinement et à éviter les contacts.
11. Un recensement des sites les plus sensibles est effectué pour transmission éventuelle aux instances sanitaires (ARS, équipes mobiles...).
12. Pendant la durée du confinement, l'activité des professionnels s'organisent entre :
 1. Des contacts et échanges avec des partenaires ;
 2. Des contacts et échanges téléphoniques avec des voyageurs ;
 3. La poursuite des travaux en cours qui ne nécessitent pas d'interventions extérieures : contributions réseau professionnel (FNASAT, DIHAL, Réseau Idéal...), diagnostics de territoires, rapport d'activités 2019, etc.
 4. Des interventions sur sites si nécessaire (cf 7).

13. Les professionnels de l'AGSGV63 relayent les informations nationales en direction des populations gens du voyage. Ils organisent la communication et l'échange d'information à destination des collectivités, des partenaires et des voyageurs. Un recensement des ressources de chaque territoire (échelle EPCI) est effectué afin de centraliser l'ensemble des outils, bonnes pratiques, liens, lieux et personnes ressources, etc., à disposition. Une publication sur le site internet de l'association sera faite. L'information de mise à disposition de cette plateforme d'information sera transmise par tous moyens aux voyageurs, en privilégiant les sms pour une diffusion rapide et sûre.